

## Solde des aides PAC

Le calendrier des dates de mise en paiement est le suivant :

- 7 décembre : solde des aides caprines et d'une partie des dossiers ICHN ;

- 14 décembre : solde de l'aide de base, aide redistributive et des aides ovines ; une autre partie des dossiers ICHN.

- 20 décembre : solde de l'écorégime, aide aux jeunes agriculteurs et reliquats des autres aides (paiement base, redistributifs, ICHN, aides caprines et ovines).

De nombreux agriculteurs recevront le solde étalé sur 2 à 3 de ces dates selon leurs aides. Il convient d'attendre le 20 décembre pour avoir la visibilité complète sur la totalité des aides.

Selon les banques, il peut y avoir quelques jours de délai par rapport à ces dates de mise en paiement.

A noter qu'une grosse centaine de dossier ne partira pas en paiement de solde sur ces 3 dates dans l'attente de données MSA/retraite pour évaluer leur éligibilité.

L'aide bovine fait l'objet d'un solde en début

d'année comme d'habitude.

Concernant les paramètres du solde, les valeurs finales sont les suivantes :

- Paiement de base : valeur moyenne qui passe à 127,28 € (contre environ 110 € précédemment), c'est la valeur des DPB attribués pour la réserve. Les DPB de plus faible valeur sont revalorisés à hauteur de 89,09 € et les plus forts DPB sont plafonnés à 1349 €. Un prélèvement réserve et un stabilisateur font que un DPB moyen de 127,28 € donnera lieu à un paiement final de 121,92 €.

- Paiement redistributif : 49,4 €/ha

- Aide jeune agriculteur : 4 300 €/dossier

- Écorégime : niveau de base à 46,69 €, niveau supérieur à 63,72 €, niveau bio à 93,72 €. Ces niveaux réduits par rapport aux prévisions du PSN sont dus à un plus grand nombre de demandes éligibles de niveau supérieur qu'attendu.

- Aide caprine : 15 €/animal,

- Aide ovine : 21 €/animal et 2 € de plus pour les 500 premières brebis,

- ICHN : stabilisateur de 95 %.